



CUMUNIT 
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 15 juin 2026

D LIB RATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUT  D'AGGLOM RATION DE BASTIA

OBJET : Adh sion   l'Association Nationale des  lus des Littoraux (ANEL) pour l'ann e 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 juin 9h, le Bureau de la Communit  d'Agglom ration de Bastia s'est r uni dans les locaux de la Communit  d'Agglom ration de Bastia, Port Toga sous la pr sidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Pr sents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-H l ne PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI, Michel ROSSI, Laurent PAPAZIAN

Pouvoirs : Gilles SIMEONI   Louis POZZO DI BORGO

Absents :

Guy ARMANET, Michel SIMONPIETRI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la s ance.

Bureau du 15 juin 2026

OBJET : Adhésion à l'Association Nationale des Élus des Littoraux (ANEL) pour l'année 2026

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que l'association nationale des élus des littoraux (ANEL) a pour objectif d'aider les élus dans l'exercice de leurs missions et de répondre à leurs questionnements plus particulièrement sur les problèmes et les enjeux liés à la proximité de leurs territoires avec le littoral ;

Considérant l'intérêt de la Communauté d'Agglomération de Bastia de rejoindre l'ANEL afin de bénéficier d'un appui stratégique, d'un partage d'expériences et d'un accès privilégié à des ressources et événements dédiés,

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

D'adhérer pour l'année 2026 à l'Association Nationale des Élus des Littoraux (ANEL) pour une cotisation annuelle de 7 100 € ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia – chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO